

Notre Union fait notre force

Grâce à l'extraordinaire travail accompli pendant quinze années par le président Jacques Isnard, l'UIHJ s'est développée pour devenir une organisation opérant mondialement et, peut-on ajouter sans exagération, une organisation mondialement respectée.

Elle s'est initialement concentrée sur le recrutement de nouveaux adhérents. Parallèlement elle s'est imposée comme l'Organisation, avec un grand O, capable d'intervenir dans les divers pays tant sur le plan du conseil que de l'aide effective lors de la réorganisation, de la mise en place ou de la réforme de leur système juridique, notamment dans les domaines de la procédure et du droit de l'exécution et de la saisie en particulier. Cette mise en place ou cette réforme s'avéraient nécessaires car, de par la mondialisation, le marché libre ne cesse de s'étendre et le secteur économique demande toujours plus de garanties juridiques surtout dans les domaines du recouvrement, de la procédure et du droit de l'exécution et de la saisie.

L'objet, les buts et l'organisation de l'UIHJ sont stipulés dans les statuts, régulièrement modifiés et adaptés, comme il se doit dans une organisation dynamique. L'UIHJ compte aujourd'hui soixante-dix membres qu'elle représente dans nombre d'organisations internationales et participe activement à un certain nombre d'activités de ces organisations internationales.

L'UIHJ a créé l'Institut de droit international judiciaire privé et de droit de l'exécution (IDJPEX). Cette branche de l'UIHJ a été élaborée en vue de favoriser la recherche juridique, le développement du droit international privé, la formation professionnelle, l'étude et la publication de travaux, recherches et communications juridiques et enfin la création d'une bibliothèque mondiale.

Au sein même de l'UIHJ, il existe aussi quelques organes qui disposent d'une large autonomie.

Il s'agit tout d'abord du Comité de l'UIHJ, composé de trois questeurs qui, à leur propre initiative ou à la demande du bureau, effectuent des études, font des recherches, rédigent des rapports, etc. Rien ne pourrait nous empêcher de mettre ainsi en place un réseau international chargé d'effectuer rapidement des enquêtes destinées à des statistiques qui pourraient être utilisées en lieu et temps voulus. Jusqu'à présent, ce réseau n'a pas encore été mis sur pied. Cela méritera donc une attention particulière au cours de notre mandature.

Vient ensuite CADAT, représentant l'axe africain Cap Town-Dakar-Tunis. Cette organisation au sein de l'UIHJ a pour objectif de parvenir, en Afrique, à une harmonisation du statut de l'huissier de justice, partant du principe de « best practice », afin de créer en Afrique un espace judiciaire permettant la libre circulation des actes juridiques et des jugements.

Il existe enfin les divers UIHJ-Euros : UIHJ-Euromed, UIHJ-Euronord, UIHJ-Euroscandinavie, et UIHJ-Eurodanube. En fait, UIHJ-Euromed est dirigée depuis le bureau tandis que les autres « UIHJ-Euros » disposent de plus d'autonomie tant sur le plan de l'organisation que de l'exécution et visent à identifier les intérêts régionaux et à les défendre. Il serait peut-être souhaitable de mieux coordonner le fonctionnement des différents Euro : la concertation entre les différents secrétaires s'améliore. C'est un pas dans la bonne direction.

Dans l'art. 2, paragraphe a. de nos statuts, les objectifs sont clairement



définis : « la représentation de l'Union et de ses membres auprès des organisations internationales et la collaboration aux activités de celle-ci ».

L'UIHJ opère sur la scène mondiale. Elle y est respectée. Nous devrions tirer un profit maximal de cette position auprès des organisations internationales.

L'UIHJ est membre du Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies (ONU), en qualité d'organisation non gouvernementale. Il conviendrait d'exploiter plus avant ce statut. Au sein de l'ONU, existe la Commission des Nations unies pour le droit commercial international (CNUDCI). Cette commission a été chargée par l'assemblée générale d'encourager l'harmonisation et l'unification progressives du droit commercial international, entre autres en accordant les activités des organisations qui s'occupent de ces questions et en les encourageant à coopérer entre elles. Cette organisation gagne très rapidement en importance. Il semble qu'il vaille la peine d'essayer de s'y intégrer.

Des contacts ont été pris avec la Banque mondiale. Il ne fait aucun doute qu'il est important pour l'UIHJ de participer à certains projets, en particulier là où il s'agit de modifier et de renforcer les systèmes judiciaires.

L'UIHJ collabore depuis plusieurs décennies avec la Conférence de La Haye de droit international privé. Nous y sommes dûment impliqués dans les matières importantes pour l'Union, essentiellement de manière réactive. Il est dans notre intérêt d'adopter également, là où cela est possible, une attitude proactive. Notre objectif avec la Conférence de La Haye, est de former un groupe de travail avec des experts de deux organisations et d'établir un programme de collaboration pour les trois prochaines années.

Nous devons aussi accorder notre attention aux organisations continentales internationales telles l'American Law Institute (ALI) et le Mercosur (organisation régionale du traité de l'Amérique du Sud), notamment dans le cadre de l'IDJPEX. Pour l'Amérique du Sud, nous nous focaliserons sur les sujets suivants : un appareil judiciaire efficace et la mise en place de l'huissier de justice en tant que professionnel libéral.

En Afrique, l'UIHJ s'efforcera d'intégrer des organisations comme l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (Ohada) et tous nos efforts devront être déployés pour que le projet d'acte uniforme concernant le statut de l'huissier de justice africain aboutisse. Ce projet est le résultat d'une longue collaboration entre les divers huissiers de justice de la zone Ohada. Ceci est

aussi important pour le programme CADAT et les futurs développements en Afrique australe (les pays SADEC). Il faudra notamment impérativement démarrer le programme de formation.

En outre, il faudra élargir notre influence au sein de la Ligue arabe afin d'y démarrer un programme visant à l'harmonisation du droit de l'exécution et de la saisie et du statut de l'huissier de justice.

Enfin, l'UIHJ devrait intégrer l'Union africaine (UA). L'UA a été créée en vue, entre autres, d'accélérer le processus d'intégration sur le continent afin de permettre à l'Afrique de jouer le rôle qui lui revient dans l'économie mondiale tout en déployant des efforts pour aider à résoudre les problèmes sociaux, économiques, politiques et juridiques multiformes auxquels elle est confrontée, problèmes accentués par certains effets négatifs de la mondialisation.

En ce qui concerne l'Asie, tout est encore ouvert.

En Europe, l'UIHJ est déjà bien intégrée au sein du Conseil de l'Europe et de sa Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ), ainsi qu'au sein de l'Union européenne et de la Commission européenne. Il conviendrait cependant de développer davantage cette collaboration en renforçant sa structure, surtout au niveau de l'UE.

Il est important de constater qu'au sein des organisations européennes, l'UIHJ est considérée comme l'organisation par excellence qui représente l'« agent de signification » et l'« agent d'exécution » qu'est l'huissier de justice. Que l'UIHJ soit finalement une organisation mondiale n'a, jusqu'à maintenant, qu'engendré des effets positifs. Le fait notamment que les huissiers de justice soient représentés par une seule et unique organisation, contrairement aux juges et aux avocats, est perçu de façon extrêmement positive.

Depuis 2004, l'UIHJ, en tant qu'ONG, est observateur auprès de la CEPEJ et participe aux sessions plénières qui se tiennent deux fois par an. Depuis 2009, l'UIHJ participe à un groupe de travail (CEPEJ-GT-EXE) dont le but est de faire des propositions concrètes afin d'aboutir à une meilleure implémentation de la recommandation Rec(2003)17 du Conseil de l'Europe concernant l'harmonisation du droit d'exécution et de la saisie ainsi que du statut de l'agent d'exécution, et cela dans les quarante-sept Etats membres du Conseil d'Europe. Voici un bon exemple de l'influence que l'on peut exercer au sein de cet organisme au pouvoir décisionnel. Là aussi, l'UIHJ doit essayer de former un groupe de travail pour, avec les « keyplayers » de la CEPEJ, établir un programme de coopération pour les prochaines années.

Dans l'Union européenne, l'UIHJ intervenait plutôt de façon ad hoc, surtout au sein du Réseau judiciaire européen (RJE). Depuis le 30 mai 2008 s'est créé le « Forum de discussion sur les politiques et les pratiques de l'Union européenne en matière de justice », une nouvelle structure considérée comme l'endroit essentiel où les instances européennes peuvent se concerter avec les professionnels du droit. Contrairement au RJE, le Forum européen est considéré comme le lieu où toutes les affaires politiques européennes en matière de justice sont discutées avec la rédaction d'un livre vert. Selon la Commission européenne, ce dialogue est « indispensable à tous les stades de la conception et de la mise en œuvre des politiques en matière de justice afin d'examiner les moyens d'améliorer la coopération judiciaire et de promouvoir l'espace européen de justice... De manière plus générale, nous devons savoir si l'espace européen de justice fonctionne bien et si les personnes qui y ont recours et qui y travaillent sont satisfaites ». L'UIHJ est membre de ce Forum mais, ici aussi, il s'agit de tenter de former un groupe de travail pour proposer un programme de coopération

pour les années à venir. Cela devra se faire dans différents domaines et sûrement dans le domaine de E-justice et dans celui de la formation.

Il serait souhaitable que l'UIHJ mette sur pied une cellule de travail qui réagirait aux divers livres verts comme ceux qui ont paru dernièrement : le livre vert sur la saisie européenne des avoirs bancaires, le livre vert sur la transparence patrimoniale et le livre vert sur le règlement Bruxelles I. Etant donné que les chambres nationales d'huissiers de justice peuvent aussi réagir à ces documents, l'UIHJ pourrait coordonner les diverses réactions, l'idéal étant de donner une réaction commune. L'UIHJ pourrait apporter son expertise lors d'un appel d'offres approprié et ainsi, éventuellement, générer des revenus.

Selon les statuts, l'un des objectifs de l'UIHJ consiste en « la création et l'organisation de tout service ou réseau ayant pour objet d'assurer la liaison entre les huissiers de justice des divers Etats, notamment en ce qui concerne le recouvrement transfrontalier des créances et la transmission internationale des actes judiciaires et extra-judiciaires ».

L'UIHJ doit donc soutenir la formation d'un réseau européen d'huissiers de justice dans le cadre d'un projet de coopération dans le domaine de la signification et du recouvrement ce qui implique le développement d'un outil électronique que les huissiers de justice des pays de l'Union européenne pourraient utiliser dans des dossiers de recouvrement transfrontaliers. On informerait aussi le grand public des activités de l'huissier de justice. Ce projet est promu par la Chambre nationale des huissiers de justice de France.

Il est nécessaire de mettre réellement en place le réseau mondial du Comité de l'UIHJ afin qu'elle dispose de données statistiques exactes.

Au cours des prochaines années, l'UIHJ devra accorder toute son attention à la politique de E-justice. En Europe en particulier, on mise beaucoup sur un grand portail européen de E-justice sur lequel chaque citoyen, professionnel ou non, pourra tout trouver dans le domaine judiciaire. Ce n'est qu'en juin 2007 que des discussions ont été engagées au Conseil de Justice et affaires intérieures au sujet de la mise en place de ce portail. Dès mai 2008 a paru un rapport de la Commission de la communication pour le Conseil d'Europe, le Parlement européen et le Comité économique et social européen, intitulé « Vers une stratégie européenne de E-justice ». En novembre 2008, un plan d'action européen de E-justice a été adopté et, en décembre 2008, le Parlement européen a adopté une résolution avec des recommandations à la Commission pour une E-justice. Les Etats membres de l'Union européenne sont de plus en plus convaincus que, pour créer un espace judiciaire européen, il est nécessaire d'utiliser et de tirer totalement profit des possibilités que nous offrent les ICT (technologies d'information et de communication).

Au sein de l'Europe, la politique de E-justice a été développée à un niveau institutionnel mais on se rend compte qu'une telle stratégie top-down connaît des limites. La Commission européenne, au sein du Justice Forum, a donc demandé leur avis aux professionnels et particulièrement aux organisations qui représentent ces professionnels, et donc également à l'UIHJ. L'UIHJ doit donc composer une commission qui se penchera sur les possibilités et les impossibilités de e-justice et qui viendra devant la Commission européenne de E-justice avec des propositions concrètes. L'UIHJ doit indiquer quelles données sont prioritaires pour l'huissier de justice dans le cas du recouvrement international afin qu'il puisse aller les chercher sur ce portail E-justice.

L'UIHJ devrait donc s'engager plus activement dans les développements du domaine judiciaire. Actuellement, de nombreuses menaces existent mais

également de nombreuses opportunités, en particulier en ce qui concerne E-justice et la formation. L'UIHJ dispose dans ses tiroirs d'un projet détaillé à savoir un « Avant-projet de directive du Conseil et du Parlement européen portant création d'un acte introductif d'instance harmonisé en matière civile et commerciale ». Ce projet sera présenté prochainement aux institutions européennes. Nos autres propositions devront être présentées de la même façon. Entrent également dans le cadre des financements de la Commission européenne les activités du Conseil international de formation (CIF) de l'UIHJ et, en particulier, l'objectif de donner aux huissiers de justice un niveau de formation commun au travers de sujets transversaux (notamment les instruments européens mais aussi la formation des formateurs, la communication, etc.). Entre-temps, on a déjà établi un premier contact avec la direction de Justice Liberté Sécurité (JLS) notamment pour la formation. Il nous a d'ailleurs été indiqué par cette direction que notre organisation satisfaisait à l'ensemble des critères déterminants pour obtenir le financement de projets.

En outre, l'UIHJ devrait s'efforcer de former davantage d'experts afin de se poser en partenaire indispensable dans toutes sortes de marchés tel que c'est le cas actuellement avec le Balkans enforcement reform project (BERP). Voilà une manière d'atteindre un autre objectif important de l'UIHJ, à savoir la diffusion d'idées, d'études, de projets et d'initiatives tendant au progrès, à l'élévation et à la promotion du statut indépendant le plus adéquat pour répondre aux exigences de bon fonctionnement de la justice et au respect des droits de toutes les parties en cause.

Même si un grand nombre d'activités sont dirigées vers l'Europe, il va sans dire qu'au final, ces activités auront leurs répercussions et seront aussi mise en place en Amérique, en Afrique ou en Asie. Pour l'Afrique et l'Asie, il existe aussi de nombreux programmes judiciaires (financés) depuis l'Europe et l'Amérique et où l'UIHJ pourrait jouer un rôle.

Un outil majeur pour mener à bien ces projets est d'abord une communication optimale au sein de l'UIHJ et avec les instances externes. Nous devrions adapter et régler notre communication interne afin que les différents réseaux puissent vraiment être opérationnels. Il est, bien sûr, toujours possible d'installer un système de communication par e-mail et par le réseau Internet mais cela ne remplacera jamais les rapports humains. Les hommes et les femmes seront toujours présents aux deux bouts de la chaîne.

L'ensemble de cette stratégie requiert de tous une participation intensive aux divers projets. Il serait très souhaitable que les chambres nationales veuillent bien s'engager avec nous dans cette voie, par exemple en libérant des effectifs. L'UIHJ devra obligatoirement se doter d'un secrétariat professionnel, ce qui devra être inclus dans le budget disponible.

Les défis que l'UIHJ va devoir relever sont énormes et les prochaines années seront déterminantes pour l'avenir de l'huissier de justice.

Chacun d'entre nous devrait être conscient des risques qui planent sur notre profession. Mais chacun d'entre nous devrait être pareillement conscient de l'importance des opportunités et des perspectives qui s'offrent à nous. Les actions et les enjeux dépassent de plus en plus les cadres nationaux tant en Europe qu'en Afrique, en Asie ou en Amérique.

Ce n'est donc qu'ensemble que nous serons capables de faire face et d'avancer. Notre Union sera notre force.

Leo Netten

Président de l'UIHJ

Our Union is our strength



Thanks to the outstanding work accomplished during the past fifteen years by President Jacques Isnard, the UIHJ has developed to become an organization operating universally, and can one add without exaggeration, an universally respected organization.

The UIHJ initially concentrated on the recruitment of new members; in parallel it proved to be an Organization, "with a big O", able to intervene in various countries both at the level of consultancy and at the level of effective assistance during the reorganisation, the implementation of reforms of their judicial system, including in the field of procedure and enforcement proceedings and attachments. This installation of this reform proved to be necessary because, through globalization, the open market never cease extending and the economic sector always asks for more legal security specially in the fields of covering, of procedure and enforcement law, and of attachments of goods.

The object, the goals and the organization of the UIHJ are stipulated in its status which are regularly amended and adapted, as it should be in a dynamic organization. The UIHJ counts seventy members today that it represents before several international organizations and takes an active part in a certain number of activities of these international organizations.

The UIHJ created the Institute of private international judicial law and enforcement law (IDJPEX). This branch of the UIHJ was created in order to support legal research, development of private international law, professional training, study and publishing of academic work, research and legal communications and finally the creation of a world library.

Inside the UIHJ, there are also structures which have a broad autonomy.

First of all, there is the Committee of the UIHJ, composed of three quaestors who, on their own initiative or on the initiative of the board, carry out studies, make research, write reports, etc. Nothing could prevent us from thus setting

up a global network charged to quickly carry out investigations intended for statistics which could be used in desired place and times. Until now, this network was not fully set up yet. Special attention should be given to this structure.

Then, there is CADAT, which represents the Cape Town-Dakar-Tunis axis. This organization within the UIHJ aims to achieve, in Africa, a harmonization of the statute of the judicial officer, on the basis of the principle of best practice, in order to create in Africa a legal area allowing freedom of movement of legal documents and judgments.

Finally there are the UIHJ-Euros: UIHJ-Euromed, UIHJ-Euronord, UIHJ-Euroscandinavia, and UIHJ-Eurodanube. Actually, UIHJ-Euromed is directed from the board while the other "UIHJ-Euros" are more autonomous both in the field of organization and in the field of implementation, and aim at identifying regional interests and promote them. It would be perhaps desirable to better coordinate the functioning of the different Euros. Dialog between the various secretaries improves. This is a step in the right direction.

In Article 2, paragraph a. of our statutes, the objectives are clearly defined: "the representation of the Union and of its members with other international organizations and co-operation to their activities".

The UIHJ operates worldwide, and is respected on the international scene. We should get a maximum benefit from this position with international organizations.

The UIHJ is a member of the Economic and Social Council of the United Nations (UN) as a Non-Governmental Organisation. This statute should be adequately promoted.

Within the UN there is the United Nations Commission on International Trade Law (UNCITRAL). The General Assembly gave UNCITRAL the general mandate to further the progressive harmonization and unification of the law of international trade, inter alia by co-ordinating the work of organizations active in this field and encouraging co-operation among them. This organization becomes more influential. It seems that it is worth to try to be integrated into it.

Contacts were made with the World Bank. There is not any doubt that it is important for the UIHJ to take part in certain projects, in particular where modifications and reinforcement of legal systems are at stake.

The UIHJ has collaborated with The Hague Conference of Private International Law for several decades. We are strongly invested in important topics for the UIHJ, until now, primarily in a reactive way. It is in the interest of the Union to also adopt, whenever it is possible, a pro-active attitude. Our objective with The Hague Conference is to form a working group with experts of our respective organisations to establish a cooperation programme for the three next years.

We will have to also grant more attention to international continental organizations such as ALI (American Law Institute) and Mercosur (Regional organization of the treaty of South America) in particular within the framework of IDJPEX. For South America, we will focus on the following items: an effective legal apparatus and the implementation of the judicial officer as a liberal professional.

In Africa, the UIHJ will have to try to integrate organizations like the Organization for the Harmonization in Africa of Business Law (Ohada) and all our efforts will have to unfold so that the Uniform Act project concerning the statute of the African judicial officer succeeds. This Uniform Act is the result of a long collaboration between the various judicial officers of the Ohada zone. This is also important for the Cadat program and the future developments in

Southern Africa (SADEC countries). The training program should start as soon as possible.

Moreover, it would be necessary to widen our influence within the Arab League in order to start there a program aiming at harmonizing enforcement laws and the statute of the judicial officer.

Lastly, the UIHJ should integrate the African Union. The AU was created with the aim, inter alia, to accelerate the process of integration on the continent in order to make it possible for Africa to play its part in the worldwide economy while making efforts to help resolve multifarious social, economic, political and legal problems with which it is confronted, these problems being accentuated by certain negative effects of globalization.

As regards Asia, all is still open.

In Europe, the UIHJ is already well integrated within the Council of Europe and the European Commission for the Efficiency of Justice (CEPEJ) as well as within the European Union and the European Commission. But we will have to collaborate in a more structured way, especially on the level of the European Union. It is important to note that within the European organizations, the UIHJ is regarded as the archetypal organization which represents the "agent in charge of the service of documents" and the "enforcement agent", i.e.: the judicial officer. The fact that the UIHJ is actually a worldwide organization always has generated positive effects until now. The fact in particular that judicial officers are represented by a one and single organization, contrary to judges and lawyers, is perceived in an extremely positive way.

Since 2004, the UIHJ, as an NGO, is an observer member at the CEPEJ and participates in the plenary meetings which take place twice a year. Since 2009, the UIHJ takes part in a working group (CEPEJ-GT-EXE) of which the goal is to make specific proposals in order to lead to a better implementation of recommendation Rec(2003)17 of the Council of Europe relating to enforcement, including harmonization of enforcement law and the statute of the enforcement agent, in the forty seven Member States of the Council of Europe. Here is a good example of the influence which can be exerted within this organization with decisional capacity. There too, the UIHJ should try to form a working group with the keyplayers of the CEPEJ, to establish a cooperation program for the following years.

In the European Union, the UIHJ intervened rather in an ad hoc way, especially within the European Judicial Network (EJN). In 30 May 2008 was created the "Discussion Forum on policies and practices of the European Union as regards justice", a new structure considered as a key place where European authorities can act jointly with the "law professionals". Contrary to the EJN, the European Forum is regarded as the place where all European political matters as regards justice are discussed with the drafting of a green book. According to the European Commission, this dialog is "essential at all level of the conception and the implementation of policies relating to justice in order to examine the means to improve legal cooperation and the promoting the European area of justice... In a more general way, we must know if the European area of justice functions well and if the users and those who work there are satisfied". The UIHJ is a member of this Forum but, here also, it is a question for the UIHJ of trying to form a working group to propose a cooperation program for the years to come. That will have to be done in various fields and surely in the field of E-justice and in that of training.

It is desirable that the UIHJ sets up a working group which would react to the various green books as those which appeared lately: the green book on

European attachment of banking assets, the green book on patrimonial transparency and the green book on the Brussels I Regulation. Since the national chambers of judicial officers can also react to these documents, the UIHJ could coordinate the various reactions, the ideal being to give a common reaction. The UIHJ could bring its expertise at the time of a suitable invitation to tender and thus, possibly, generate incomes.

According to the statutes, one of the objectives of the UIHJ consists of "the creation and the organization of any service or network aiming at ensuring the connection between judicial officers of the various States, in particular with regard to crossborder debt collecting and the international transmission of judicial and extra-legal documents".

The UIHJ must thus support the creation of a European network of judicial officers within the framework of a cooperative project in the field of service of documents and debt collecting, which implies the development of an electronic tool that the judicial officers of the countries of the European Union could use in cases of crossborder covering. It is also important to inform also the general public of the activities of the judicial officer. This project is driven by the French National Chamber of judicial officers. It is necessary to really set up the worldwide network of the Committee of the UIHJ in order to collect accurate statistical data.

During the following years, the UIHJ will have to focus on the E-justice policy. In Europe, one rely on a wide E-justice portal on which each citizen, professional or not, will all be able to find everything information in the legal field. It is only in June 2007 that discussions were engaged to the Council of Justice and Interior Affairs about the creation of this portal. From May 2008 was published the report of the Communication Commission of the Council of Europe, the European Parliament and the European Economic and Social Committee, a report entitled "Towards a European strategy of E-justice". In November 2008, was adopted a European action plan on E-justice and in December 2008, the European Parliament adopted a resolution including recommendations for the Commission as regards E-justice. The Member States of the European Union are more and more convinced that, to create a European legal area, it is necessary to use and to fully benefit from the possibilities offered by ICT (Information and Communication Technologies).

Within Europe, E-justice policy developed at institutional level but it appears such a top-down strategy is limited. The European Commission, within the Justice Forum, thus asked their opinion to the professionals and particularly the organizations representing these professionals, and therefore to the UIHJ. The UIHJ should thus form a commission which would consider the whereabouts of E-justice and which would come before the E-justice European Commission with specific proposals. The UIHJ should indicate which data are essential for the judicial officer in the case of international debt collecting so that it can go to seek them on this E-justice portal.

The UIHJ therefore will have to engage more actively in the developments of legal matter. Currently, there are many threats but also many opportunities in particular as regards E-justice and training. The UIHJ as worked in details on a project known as "Draft Directive of the European Council and the European Parliament on the creation of a harmonized document initiating proceedings in civil and commercial matters". It should be presented to the European institutions. Our other proposals should have to be presented in the same way.

Also enter in the framework of the financing of the Commission the activities of the International Training Counsel (CIF) of the UIHJ and, in particular,

the objective to give to the judicial officers a common education level through transverse subjects (in particular European instruments but also training of trainers, communication, etc). Meanwhile, a first contact is already established with the Directorate of Justice Freedom and Security (JFS) in particular for training. We were told by the Directorate that the UIHJ meet all the decisive criteria to obtain the financing for its projects.

Moreover, the UIHJ will have to endeavor to train more experts in order to be an essential partner in all kinds of markets such as it is currently the case with the Balkans Enforcement Reform Project (BERP). It is a way of achieving another important goal of the UIHJ, i.e. the spreading of ideas, studies, projects and initiatives tending to improve, rise and promote the most adequate independent statute to answer the requirements of good performance of justice and the respect of the rights of all parties.

Even if a great number of activities are aimed towards Europe, it goes without saying that, in the end, these activities will have their repercussion and will be also implemented in America, Africa and Asia. For Africa and Asia, there also are many (financed) legal programs from Europe and America, where the UIHJ could play a part.

A major tool to conclude these projects is initially a thorough communication, within the UIHJ and with outside authorities. We will have to adapt and regulate consequently our internal communication so that the various networks can really start to operate. Of course, it is always possible to install a communication system by e-mail and Internet network but that will never replace human contacts and of people will thus remain necessary to both ends of the chain.

All this strategy requires from everyone an intensive participation in the various projects and it would be expected that the national chamber are committed with us in this way, for example through personal assistance.

Inevitably, the UIHJ will have to be equipped with a professional secretariat, which will have to be included in the available budget.

The challenges that await the UIHJ are enormous and the next years will be decisive for the future of the judicial officer.

We should all be conscious of the risks our profession is faced. We should also all be conscious of the importance of the opportunities and prospects which are offered to us. Actions and stakes exceed more and more national levels being in Europe in Africa, in Asia or in America.

It is thus only together that we will be able to face these issues and to move on. Our Union will be our strength.

Leo Netten
President of the UIHJ